

LA POLITIQUE DE VOTE DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur
durable d'un
monde qui change

Chez BNP Paribas Asset Management (BNPP AM), la filiale de gestion des fonds d'investissements de BNP Paribas, nous nous engageons à utiliser l'épargne que vous nous confiez pour contribuer, à travers nos décisions quotidiennes d'investissements, à la mise en place d'un avenir plus durable.

Un pas de plus a été franchi en 2019, nous nous sommes engagés à mettre le développement durable au cœur de notre stratégie, en intégrant des pratiques d'investissements responsables et durables dans tous les fonds ouverts proposés aux investisseurs particuliers.



L'approche d'investissement durable de BNP PARIBAS s'appuie essentiellement sur les piliers ci-après :

L'INTÉGRATION SYSTÉMATIQUE DE CRITÈRES « ESG »

(Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance)



Toutes les entreprises dans nos univers d'investissement sont ainsi évaluées et sélectionnées sur la base de ces critères, en sus des critères financiers habituels.

Par exemple :

- **Environnement** : empreinte carbone, politique déchet, préservation de l'environnement...
- **Social** : politique vis-à-vis des fournisseurs, vis-à-vis des salariés, taux de rotation du personnel...
- **Gouvernance** : pourcentage de représentation des femmes dans les conseils d'administration, critères d'attribution des rémunérations des dirigeants...

LA CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES ET L'EXCLUSION SECTORIELLE



Nous sommes très attentifs à ce que les entreprises dans lesquelles nous souhaitons investir honorent *a minima* leurs obligations fondamentales en matière de droits de l'Homme et du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption et qu'elles mettent en place les meilleures pratiques possibles. A travers le dialogue, nous les sensibilisons à leurs manquements ou retards et excluons de nos investissements les acteurs qui s'éloignent le plus de ces obligations.

Nous avons également des règles d'investissement parmi les plus strictes du marché dans les secteurs sensibles (exclusion des entreprises liées au tabac, au charbon, aux armes controversées, au pétrole et gaz non conventionnels ou à l'amiante, analyses poussées pour les entreprises impliquées dans l'huile de palme, l'activité minière ou l'agriculture, etc.).

LE VOTE ET L'ENGAGEMENT



En tant qu'acteur engagé, nous entretenons des contacts réguliers avec les dirigeants et administrateurs pour évaluer, challenger et influencer positivement leurs politiques et stratégies dans les domaines ESG.

Avec 26 655 votes à fin septembre 2021 et des exigences fortes en la matière, nous sommes aussi un acteur reconnu pour son exigence auprès des entreprises via notre politique de vote. Enfin, nous sommes également un acteur engagé dans le cadre de nombreuses coalitions d'investisseurs, comme Climate Action 100+.

DÉCOUVRONS ENSEMBLE NOTRE POLITIQUE DE VOTE

A travers vos investissements dans nos fonds, vous nous déléguez le droit de vote aux assemblées générales des entreprises sélectionnées par nos gérants dans ces fonds.

Quelles résolutions sont votées en Assemblée Générale ?

Pour rappel, une Assemblée Générale d'une entreprise rassemble l'ensemble des actionnaires, généralement une fois par an, et leur propose de voter autour de 4 grands thèmes :



Qui vote ?

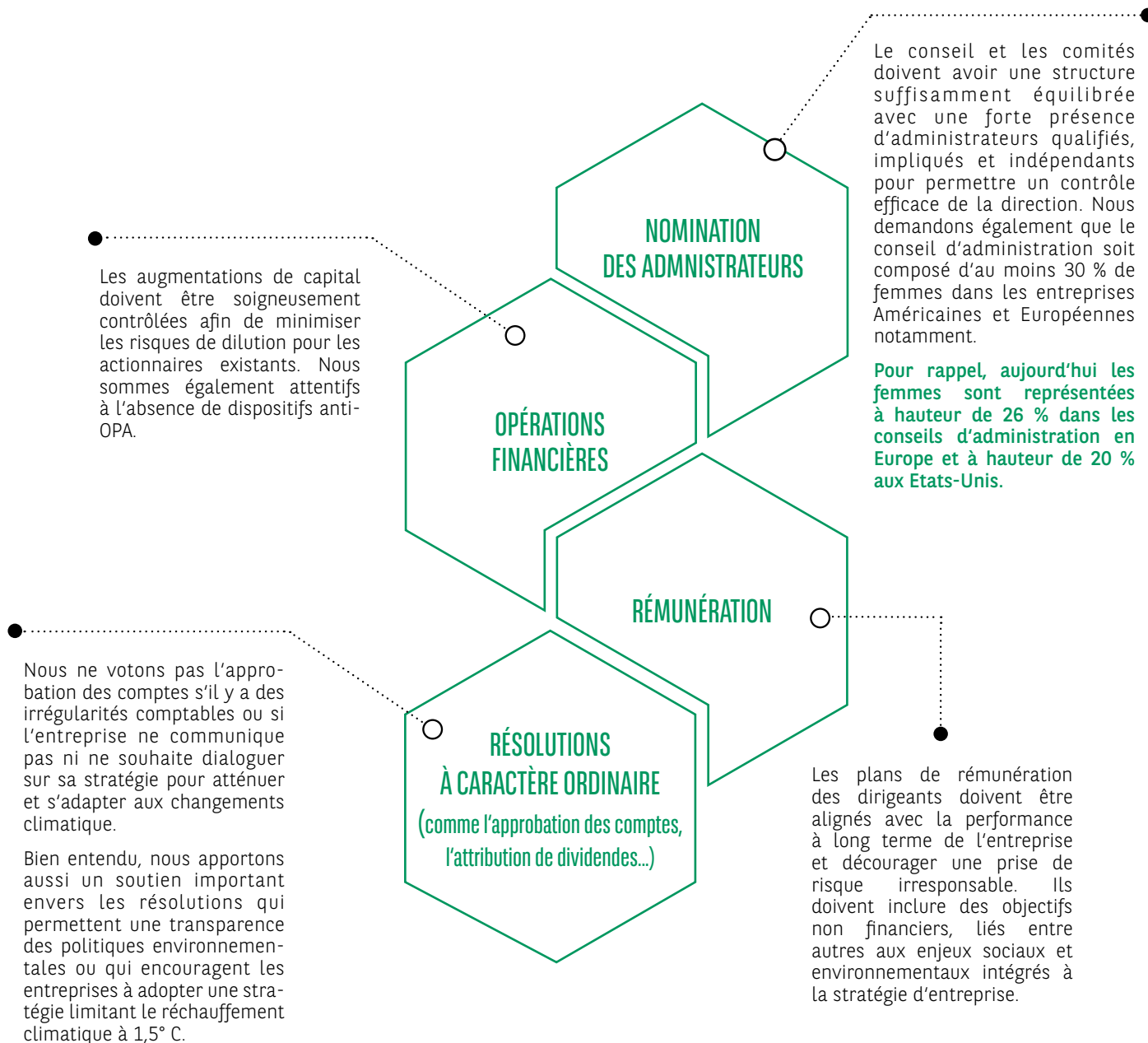
Tous les actionnaires des entreprises ont un droit de vote. Chez BNPP AM nous souhaitons rigoureusement exercer ce droit, c'est pourquoi nous avons constitué une équipe de 4 experts dédiée à la politique de vote.

Cette équipe représente l'ensemble des fonds et des gérants de BNPP AM lors des assemblées générales et prend des décisions de vote en accord avec nos valeurs. En aucun cas nous ne déléguons à une société externe notre exercice de droit de vote. Notre approche est totalement transparente et nous publions chaque année un rapport de vote qui synthétise notre activité et notre engagement que vous pouvez retrouver pour 2020 [ici](#).

Nous publions également le détail de l'ensemble de nos votes que vous pouvez également consulter [ici](#).

QUELS SONT LES CRITÈRES QUE NOUS ANALYSONS AVANT DE VOTER POUR OU CONTRE UNE RÉOLUTION ?

Pour chaque assemblée générale, des critères sont analysés au sein des différents thèmes :



BILAN DE NOTRE POLITIQUE DE VOTE

A fin septembre 2021, nous avons voté à 26 655 résolutions lors des assemblées générales, avec un taux d'opposition ou d'abstention de 28,2 % aux résolutions proposées.

En 2020 déjà, nous nous opposons à un grand nombre de résolutions (32%). Cela s'explique par la révision de nos critères de votes qui deviennent toujours plus exigeants. Par exemple, en 2020, BNPP AM a voté contre tous les administrateurs masculins dans les conseils d'administration ne comptant pas au moins 20 % de femmes. Si la proportion des femmes se situe entre 20 % et 30 %, nous pourrions soutenir les administrateurs masculins sous certaines conditions (en cas d'engagement de la société à atteindre le seuil de 30 % à court terme, en cas d'augmentation significative par rapport à l'année précédente...).

La plupart de nos oppositions se concentrent sur 3 domaines : la rémunération des dirigeants (avec près de 60 % d'opposition sur ce type de résolution), les opérations financières (42 % d'opposition), et l'élection des administrateurs (36 % d'opposition).

En 2020 nous affichons un taux de 94 % de votes en faveur des résolutions d'actionnaires liées à la problématique du changement climatique. Nous ne soutenons pas les résolutions managériales (nomination des administrateurs ou approbation des comptes) quand les entreprises ne souhaitent pas s'engager de manière constructive sur leur stratégie visant à atténuer le changement climatique (754 résolutions lors de l'année 2020).

Une étude publique a montré en 2019 que BNP Paribas fait partie des 4 acteurs dans le monde à avoir voté à plus de 90 % en faveur des résolutions liées au changement climatique dans le cadre d'entreprises américaines du secteur du pétrole et du gaz. (contre 25 % à 50 % pour la majorité des grands gérants d'actifs).

Source : 2019 Majority Action, Climate in the Boardroom

Nous décidons parfois de nous abstenir sur certaines résolutions climat lorsque nous sommes par ailleurs engagés dans un dialogue constructif avec ces entreprises, comme cela peut être le cas de certaines entreprises dans le cadre de l'initiative Climate Action 100+.

L'IMPACT DE LA CRISE LIÉE À LA COVID-19 SUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET LES VOTES

En 2020, la plupart des assemblées générales se sont tenues à distance compte tenu de la situation sanitaire. Cependant, cela n'a pas affecté les discussions actives avec les entreprises.

Dans ce contexte exceptionnel, nous avons été particulièrement vigilants dans notre dialogue avec les entreprises sur les mesures mises en place pour tenir compte de la crise sanitaire. Nous avons demandé aux entreprises qu'elles nous précisent les moyens déployés pour protéger les parties prenantes, salariés, clients et fournisseurs.

Nous avons également été amenés à nous opposer davantage aux attributions de dividendes. En 2020, nous nous sommes opposés à 9 % des décisions contre 3 % en 2019, face notamment aux incertitudes de la conséquence de cette crise sur la stabilité financière de l'entreprise.

POUR ALLER PLUS LOIN

CLIMATE ACTION 100+

Lancé en décembre 2017 lors du One Planet Summit, Climate Action 100+ est une initiative collective d'investisseurs (regroupant plus de 450 investisseurs avec plus de 40 mille milliards de dollars d'actifs sous gestion) qui s'assure que les 100 plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre (qui à eux seuls représentent jusqu'à deux tiers des émissions industrielles mondiales annuelles selon CDP) prennent les mesures nécessaires contre le changement climatique. En tant qu'un des membres fondateurs de Climate Action 100+, BNP Paribas Asset Management est à la tête du dialogue avec 7 entreprises dont Total, Repsol et Saint-Gobain.

Source : <http://www.climateaction100.org/>

ILS EN PARLENT

Notre approche ESG est régulièrement reconnue par la presse :

- **GESTION DE FORTUNE**, le 12 janvier 2021, dans un article consacré à BNPP AM, leader du marché français de l'ISR, à lire [ici](#)
- **OPTION FINANCE**, dans le cadre d'un dossier de la rédaction du 30/04/2021 qualifiant BNPP AM comme leader en ISR, à lire [ici](#).

Les ONG reconnaissent aussi BNPP AM pour la qualité de sa gestion en termes de stratégie ESG. En 2020, ShareAction a désigné BNPP AM comme étant la deuxième meilleure gestion au monde. L'ONG WWF, les PRI et Majority Action saluent également notre engagement.



BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : www.bnpparibas-am.com.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document.

La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.bnpparibas-am.com.



INVESTORS'

corner



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

**L'investisseur
durable d'un
monde qui change**